

eCCC-GC

Complément Code des coûts de construction par éléments Génie civil

Contenu

	Avant-propos	4
1	But et contenu	5
1.1	But du Complément	5
1.2	Thèmes principaux	5
2	Renvois	6
2.1	Normes	6
2.2	Autres renvois	6
3	Extrait de la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC»	7
3.1	But de la norme	7
3.2	Délimitation	7
3.3	Principes	7
4	Principes relatifs aux grandeurs référentielles et à l'attribution des coûts	9
4.1	Grandeurs référentielles et modes de métré	9
4.2	Attribution des coûts	11
4.3	Extension eCCC-GC Gate	12
5	Groupes principaux	13
A	Terrain	15
L	Travaux préparatoires du génie civil	25
M	Terrassements, travaux spéciaux du génie civil	59
N	Constructions souterraines	113
O	Gros-œuvre d'ouvrages d'art	131
P	Enveloppes, aménagements	173
Q	Conduites	209
R	Chaussées, voies ferrées	243
S	Installations servant à l'exploitation et à la sécurité	293
T	Equipements	345
V	Etude du projet	393
W	Frais secondaires à la réalisation	405
Y	Provisions, renchérissement	421
Z	Taxe sur la valeur ajoutée	425
6	Précisions terminologiques	427
7	Liste des modifications eCCC-GC, édition 2017/2026	428

Avant-propos

Avec le présent Complément, CRB Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction facilite l'utilisation de la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC» (2026). Il décrit et illustre les modes de métré et les attributions des coûts énoncées dans la norme.

Les tableaux figurant en annexe permettent de convertir les anciennes données de coûts vers l'eCCC-GC actuel. La liste des modifications (également jointe en annexe) répertorie les nouveautés, les adaptations et les ajouts intervenus entre l'ancienne norme SN 506 512 «Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC» (2017) et la norme actuelle SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC» (2026).

1 But et contenu

1.1 But du Complément

Ce complément est conçu comme un ouvrage de référence pour la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil (2026)» et doit être utilisé conjointement à cette norme. Des illustrations et des textes expliquent les modes de métré et l'attribution des coûts.

Les explications concernant les procédures et les méthodes de la planification des coûts se trouvent dans le manuel de CRB «Coûts et prestations dans le processus de construction».

1.2 Thèmes principaux

Chaque groupe principal comprend des groupes d'éléments et des éléments; les groupes de coûts sont décrits séparément. On y retrouve aussi les unités, abréviations et désignations. Les explications peuvent aller au-delà du texte de la norme.

La description des grandeurs référentielles contient des modes de métré et des délimitations. Les modes de métré décrivent la détermination des quantités; ils sont associés soit à la grandeur référentielle A, soit aux deux grandeurs référentielles A et B, et sont marqués en bleu dans les illustrations. Ces délimitations décrivent des aspects non mesurés ou renvoient à d'autres éléments.

La description des coûts contient des attributions et des délimitations. Les attributions contiennent des compositions de coûts et sont marquées en rouge dans les attributions. Ces délimitations décrivent des aspects non mesurés ou renvoient à d'autres éléments.

2 Renvois

2.1 Normes

Les renvois datés sont valables uniquement pour l'édition citée. Pour les renvois non datés, on se référera à la dernière édition du document.

- SN 506 500 «CFC Code des frais de construction»
- SN 506 511 «Code des coûts de construction par éléments Bâtiment eCCC-Bât»
- SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC»
- SIA 102 «Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes»
- SIA 103 «Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils»
- SIA 105 «Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes paysagistes»
- SIA 108 «Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment, de la mécanique et de l'électrotechnique»
- SIA 112 «Modèle: Etude et conduite de projet»
- SIA 115 «Coûts dans la construction»
- SN 40 026 «Elaboration des projets et phases de projet dans la construction des voies de communication – Phases et phases partielles»
- SN 41 611 «Structure des coûts d'installations d'infrastructure – Conception, planification et réalisation»
- SN EN ISO 16739/SIA 440.100 «Industry Foundation Classes (IFC) for data sharing in the construction and facility management industries – Part 1: Data schema»

2.2 Autres renvois

- Standard CRB: eCCC-Gate
- Standard CRB: CTO Classification par types d'ouvrages
- Standard CRB: CAN Catalogue des articles normalisés

3 Extrait de la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC»

3.1 But de la norme

Le Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC offre une base pour la classification des éléments, afin de déterminer, gérer, comparer et évaluer les coûts et les quantités de manière systématique et précise.

3.2 Délimitation

- L'eCCC-GC ne correspond pas à une structure de projet ou d'installation.
- La typologie des ouvrages ne se fait pas avec l'eCCC-GC, mais avec la «Classification par types d'ouvrages CTO».
- L'eCCC-GC ne donne pas d'indications sur les catégories de travaux et sur les articles descriptifs de prestations.
- L'eCCC-GC ne fournit aucune classification relative aux coûts d'exploitation.

3.3 Principes

Généralités

- L'eCCC-GC peut être utilisé pour la classification des coûts des différents types d'ouvrages du génie civil.
- L'eCCC-GC sert de base commune à l'ensemble des acteurs de la construction pour une représentation uniforme des informations sur les coûts et les quantités d'un projet.
- L'eCCC-GC est indépendant de la fonction, taille, complexité, structure et construction d'un ouvrage ainsi que de la phase de projet.
- L'eCCC-GC s'applique aux constructions nouvelles, aux agrandissements, aux transformations et aux déconstructions.

Continuité

L'eCCC-GC permet d'utiliser la même classification de coûts à chaque phase, de la définition des objectifs à la mise en service.

Il suit les phases définies dans la norme SN 509 112/SIA 112 «Modèle: Etude et conduite de projet».

Degré de précision

La rubrique «Coûts» des règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA, avec sa structure, sert de base à l'estimation des besoins financiers, à l'estimation approximative des coûts, au devis et au décompte final. Les niveaux correspondants de l'eCCC-GC et le degré de précision y relatif sont une recommandation. Le cas échéant, il est recommandé de procéder à une estimation plus détaillée des coûts pour les parties d'ouvrage particulièrement importantes.

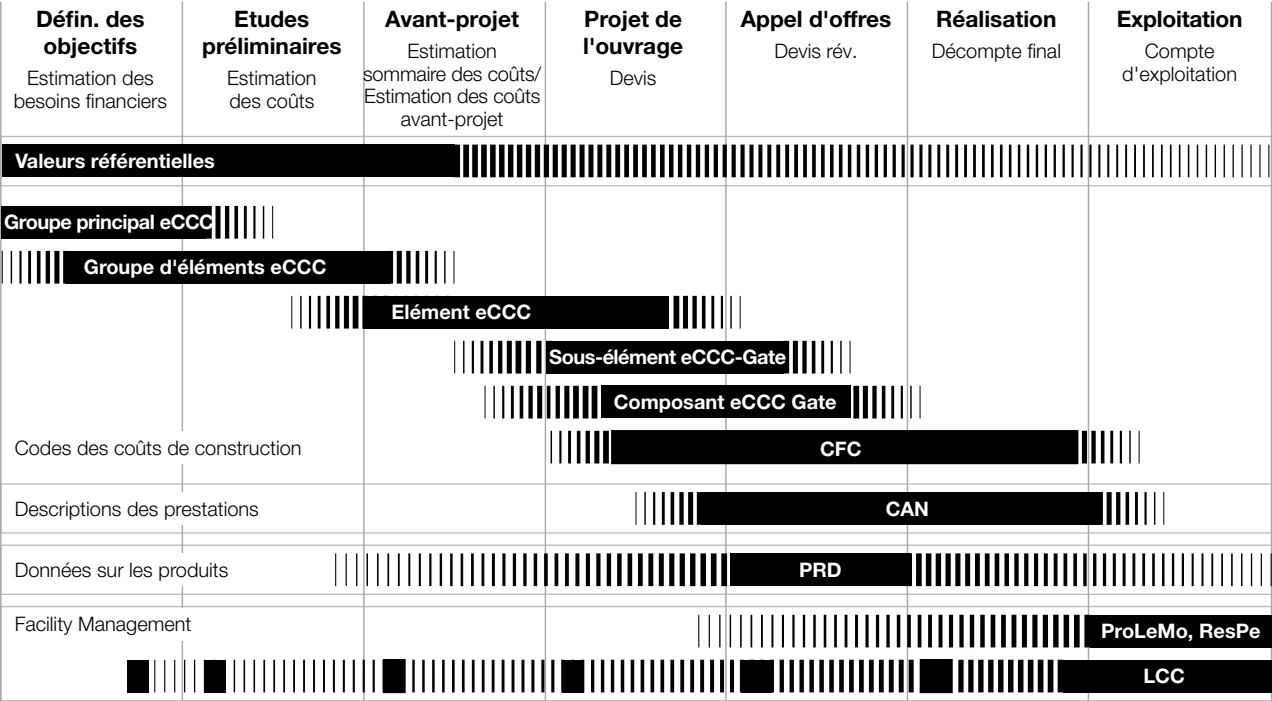


Figure 1: Application adaptée aux niveaux et phases respectifs

Transparence des coûts

L'utilisation de l'eCCC-GC augmente la transparence des coûts. Sur la base des quantités et des coûts déterminés, des valeurs référentielles standardisées peuvent être formées grâce aux grandeurs référentielles, aux modes de métré, aux attributions et aux délimitations appropriées. L'eCCC-GC sert ainsi de base pour la détermination de quantités, de coûts et de valeurs référentielles.

Retour d'informations

La structuration de l'eCCC-GC, de même que les systèmes référentiels A et B, permettent le report des données de quantités et de coûts, issues de réalisations antérieures, dans l'estimation des coûts d'un nouveau projet.

4 Principes relatifs aux grandeurs référentielles et à l'attribution des coûts

La structure de l'eCCC-GC permet d'établir des estimations des besoins financiers (groupes principaux), des estimations sommaires des coûts (groupes d'éléments) et des estimations des coûts (éléments). Les valeurs référentielles constituent la base de tout calcul des coûts. Pour être comparables, elles doivent être liées à un projet et basées sur des grandeurs référentielles et des attributions standard.

Si l'on utilise des grandeurs référentielles ou des attributions de coûts différentes, il est pratiquement impossible d'obtenir des valeurs référentielles comparables.

Le Complément fournit des explications sur les groupes de coûts de la norme et donne quelques exemples (ces listes ne sont pas exhaustives).

Les grandeurs référentielles présentées ici permettent d'établir une compréhension commune du calcul des quantités et des coûts.

4.1 Grandeurs référentielles et modes de métré

Contexte

La norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC» (2026) définit la classification et son domaine d'application. Les grandeurs référentielles sont attribuées aux groupes principaux, aux groupes d'éléments et aux éléments correspondants.

La norme SN 506 511 «Code des coûts de construction par éléments Bâtiment eCCC-Bât» contient le type principal d'ouvrage «Bâtiment». Dans le domaine du bâtiment, on peut se référer à des normes établies telles que la norme SIA 416 «Surfaces et volumes de bâtiments» pour les grandeurs référentielles.

La norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC» traite de types d'ouvrages divers (infrastructures de transport, ouvrages d'arts et équipements, etc.). Dans le domaine du génie civil, il n'existe aucune norme ni standard sur laquelle s'appuyer pour définir les grandeurs référentielles. C'est pourquoi l'eCCC-GC définit des grandeurs référentielles adaptées aux différents types d'ouvrages.

Pour le calcul des coûts et les valeurs référentielles, il est possible d'utiliser les deux systèmes de référence A et B avec leurs grandeurs référentielles. Le système référentiel A repose sur les grandeurs référentielles A, et le système référentiel B sur les grandeurs référentielles B.

Objectif

L'objectif de la grandeur référentielle est de standardiser la détermination des quantités à l'aide du mode de métré. Ceci permet d'établir des valeurs référentielles standard.

Systématique

Les grandeurs référentielles A et B sont attribuées à chaque niveau de subdivision (groupe principal, groupe d'éléments, élément). La grandeur référentielle A est recommandée comme proposition primaire pour le calcul des coûts relatifs au groupe de coûts en question. La grandeur référentielle B peut constituer une alternative, selon le type d'ouvrage. Chaque groupe de coûts peut comporter des délimitations et des remarques concernant les modes de métré.

Application

Un projet du domaine Génie civil contient au moins un type d'ouvrage, p. ex. un tunnel. Au début du calcul des coûts, l'utilisateur définit la grandeur référentielle A ou B pour ce type d'ouvrage. Cela lui offre la flexibilité nécessaire pour déterminer les coûts des différents types d'ouvrages. S'il veut calculer les coûts d'un autre ouvrage, l'utilisateur peut à nouveau choisir le type de grandeur référentielle, A ou B, qu'il va utiliser. Les mêmes modes de métré peuvent également convenir pour des types d'ouvrages différents, par exemple pour une route principale, une canalisation, un pont et un tunnel, on utilisera le mode de métré «ALCL, longueur d'axe d'ouvrage».

Pour le calcul des valeurs référentielles et l'analyse comparative des différents types d'ouvrages, la grandeur référentielle A ou B qui a été choisie pour un groupe de coûts doit être conservée par la suite pour l'ensemble des projets concernés.

Dans le cas de projets de génie civil complexes, divisés en différents lots ou phases, ou composés de différents types d'ouvrages, il est judicieux de travailler par projets partiels. La détermination des coûts se fera séparément pour chaque projet partiel. Il peut s'avérer alors nécessaire de changer de grandeur référentielle pour un groupe de coûts au sein d'un même projet partiel. Par la somme des coûts des projets partiels, on obtiendra le coût global du projet.

4.2 Attribution des coûts

Contexte

La norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC» (2026) définit la classification et son domaine d'application. Les coûts sont attribués aux groupes principaux, aux groupes d'éléments et aux éléments.

Objectif

L'objectif de la répartition des coûts est de réaliser un calcul standardisé des coûts. Ce qui permet d'établir des valeurs référentielles standard.

Systématique

L'ordre des groupes principaux suit le déroulement des opérations de la norme SIA 112 «Etude et conduite du projet». L'eCCC-GC renvoie à d'autres normes relatives à la classification des coûts de l'étude du projet dans le groupe principal V, p. ex. aux règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA.

L'eCCC-GC est structuré hiérarchiquement en trois niveaux. Les groupes principaux sont le niveau supérieur, les groupes d'éléments le niveau intermédiaire et les éléments le niveau inférieur. La somme des coûts des éléments donne le coût du groupe d'éléments de niveau supérieur correspondant. La somme des coûts des groupes d'éléments correspond au coût du groupe principal correspondant. La somme des coûts des groupes principaux donne le coût total.

Application

Le Complément précise davantage les répartitions de coûts par rapport à la norme. Les parties d'ouvrage ou éléments du groupe de coûts y sont décrits. La liste des exemples n'est pas exhaustive.

Chaque groupe de coûts contient des répartitions pour le calcul de coûts, des délimitations et des remarques. Celles-ci facilitent la recherche de groupes de coûts apparentés.

Le calcul des coûts s'effectue séparément pour chaque groupe de coûts, en multipliant la valeur référentielle du groupe de coûts par la quantité.

Lorsque les projets sont divisés en projets partiels ou en lots distincts, la somme des coûts de chacun de ces projets partiels ou lots correspond au coût total.

4.3 Extension eCCC-GC Gate

L'eCCC-GC est structuré hiérarchiquement en trois niveaux. Les groupes principaux forment le niveau supérieur, les groupes d'éléments le niveau intermédiaire et les éléments le niveau inférieur. Afin de permettre des calculs de coûts plus détaillés, l'eCCC-GC Gate est une extension de cette classification comprenant deux niveaux supplémentaires. L'eCCC-GC Gate est un standard suisse qui s'inscrit dans le prolongement de la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction par éléments Génie civil (eCCC-GC)», sans toutefois en faire partie intégrante. L'eCCC-GC Gate est disponible exclusivement sous forme numérique. Il n'est pas décrit plus en détail dans le présent Complément.

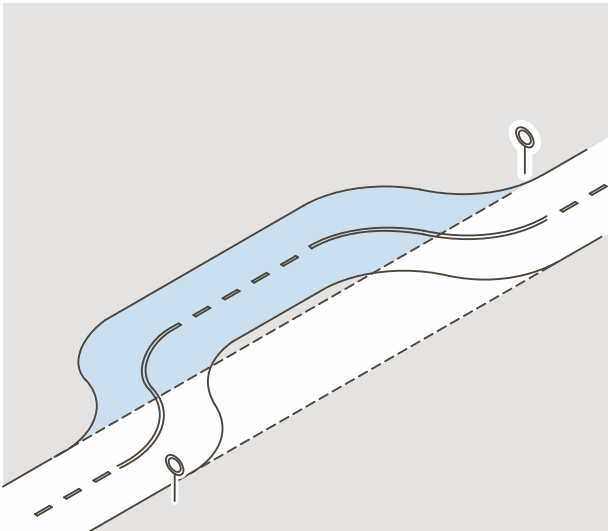
Le sous-élément est le 4ème niveau, il complète les 3 niveaux de l'eCCC. Le sous-élément est toujours une partie d'un élément et peut être différencié plus avant par des composants au 5ème niveau.

Un sous-élément est défini par le standard suisse eCCC-GC Gate avec des numéros allant, par exemple, de Q01.02.**000** à Q01.02.**099**. L'espace personnalisé, qui peut être utilisé pour des sous-éléments spécifiques à l'utilisateur, est défini par les numéros allant, p. ex., de Q01.02.**100** à Q01.02.**999**.

Le composant se trouve au 5ème niveau et complète la subdivision normée de l'eCCC, il est toujours une partie du sous-élément du 4ème niveau. Le 5ème niveau est le niveau de structuration le plus bas de la systématique de l'eCCC-Gate. Un composant est défini par le standard suisse eCCC-GC Gate avec des numéros allant, par exemple, de Q01.02.001.**000** à Q01.02.001.**099**. L'espace personnalisé, qui peut être utilisé pour des composants spécifiques à l'utilisateur, est défini par les numéros allant, par exemple, de Q01.02.001.**100** à Q01.02.001.**999**.

Ces deux niveaux s'inscrivent dans la continuité des trois premiers niveaux (groupes principaux, groupes d'éléments et éléments de l'eCCC-GC). Cette extension permet de détailler les coûts jusqu'au niveau du devis (phase partielle 32 «Projet de l'ouvrage» selon SIA 112).

L	Travaux préparatoires du génie civil
L03	Aménagements provisoires
L03.01	Infrastructures de transport provisoires

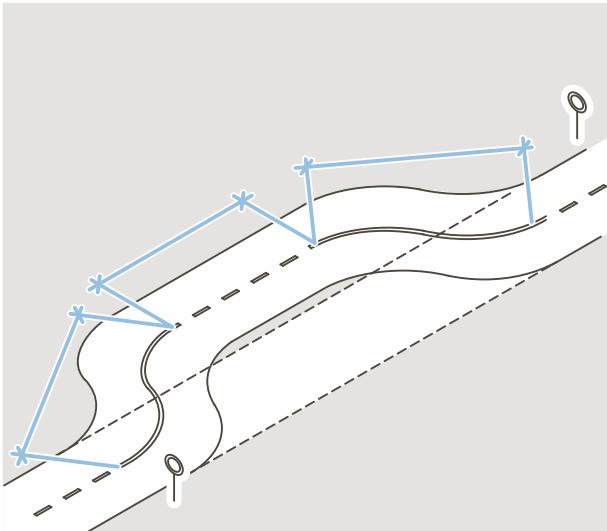


Grandeur réf. A ●

Mode de métré

m² | TACA | surface d'infrastructure de transport provisoire

Est mesurée, en projection horizontale, la surface de circulation des infrastructures de transport provisoires. Si les aménagements provisoires doivent être installés plusieurs fois, en raison des phases de construction, les quantités partielles doivent être additionnées.



Grandeur réf. B ●

Mode de métré

m | TACL | longueur d'axe d'infrastructure de transport provisoire

Est mesurée la longueur développée sur l'axe principal d'infrastructures de transport. Si les aménagements provisoires doivent être installés plusieurs fois, en raison des phases de construction, les quantités partielles doivent être additionnées.

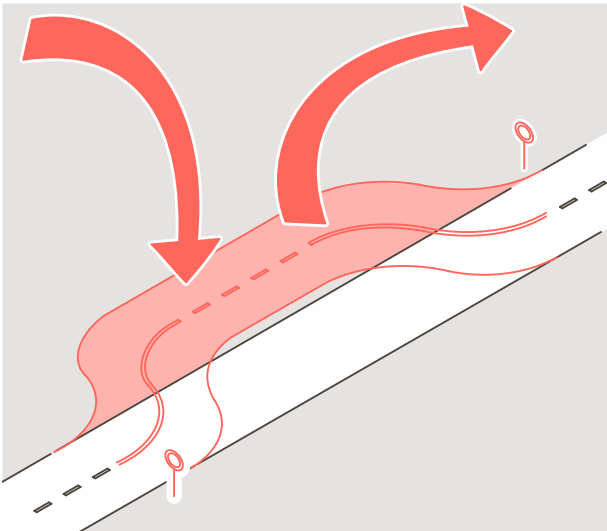
Coûts ●

Attribution

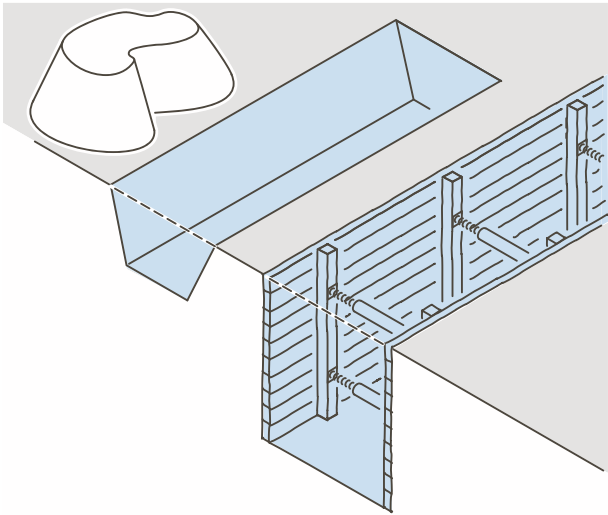
Sont comprises dans l'élément les infrastructures de transport provisoires et les ouvrages d'art pour déviations permettant de maintenir le trafic existant, y compris accès, ponts provisoires, systèmes de retenue, signalisation et marquage provisoires, ainsi que leur démontage, démolition et évacuation.

Délimitation

Ne sont pas comprises dans l'élément les dessertes de chantier (L02.01).



M	Terrassements, travaux spéciaux du génie civil
M01	Déplacements de matériaux terreux
M01.04	Fouilles en tranchée



Grandeur réf. A ●

Mode de métré

m³ | EXTV | volume de tranchée
Est mesuré le volume théorique d'excavation de fouilles en tranchée.

Remarque

Le métré de matériaux incorporés, compactés ou du terrain naturel, se fait selon le volume théorique. Aucun facteur d'ameublissement n'est pris en compte.

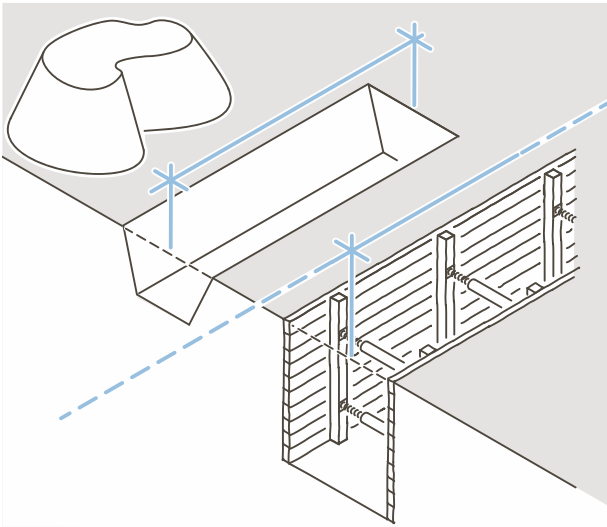
Coûts ●

Attribution

Est comprise dans l'élément l'excavation de fouilles ouvertes ou étayées, y compris l'étayage, la gestion des matériaux, les transports, la mise en dépôt et les entraves lors de l'excavation.

Délimitation

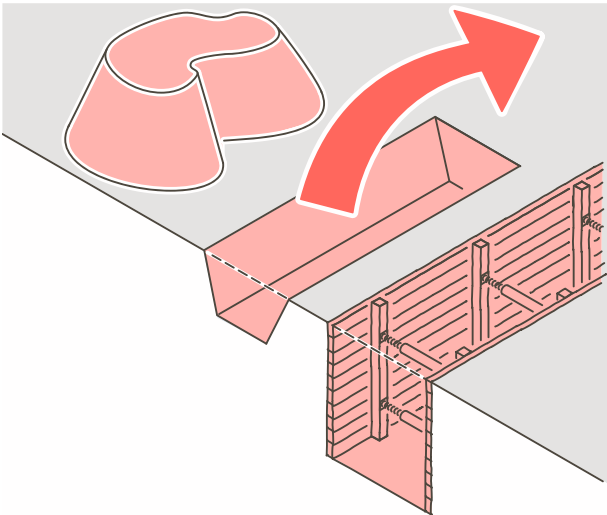
Ne sont pas compris dans l'élément le décapage de sols (M01.02) et le défonçage de couches de chaussée (L04.02).



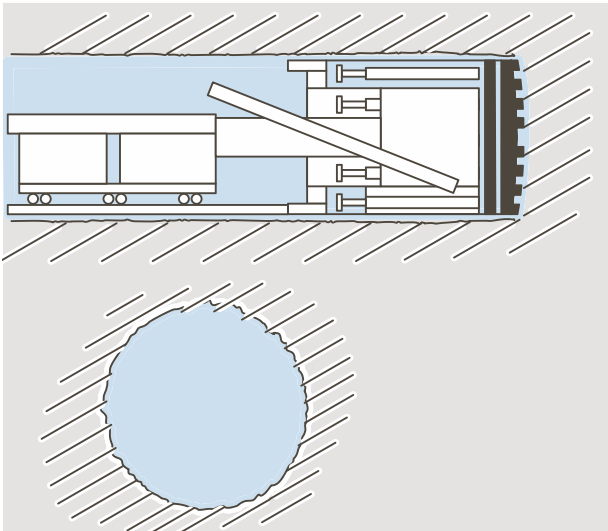
Grandeur réf. B ●

Mode de métré

m | EXTL | longueur de tranchée
Est mesurée la longueur sur l'axe principal des tranchées.



N	Constructions souterraines
N01	Avancement en constructions souterraines
N01.02	Avancement au tunnelier en rocher TBM



Grandeur réf. A ●

Mode de métré

m³ | TBMV | volume d'excavation TBM
Est mesuré le volume cible théorique d'excavation par avancement au tunnelier en rocher.

Délimitation

N'est pas mesuré le hors-profil de l'excavation effective.

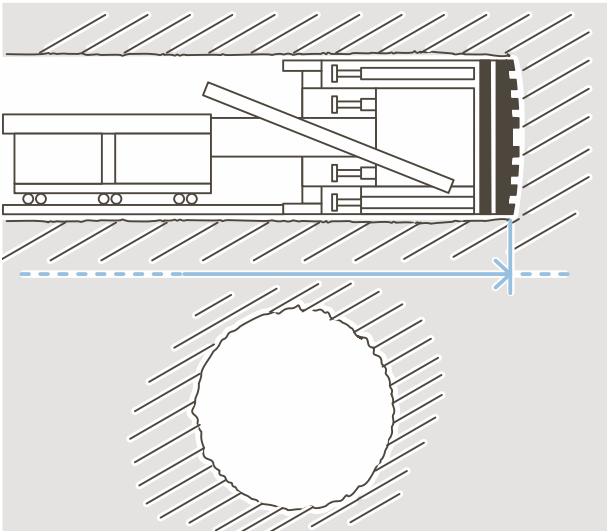
Coûts ●

Attribution

Est compris dans l'élément l'avancement au tunnelier, y compris difficultés et évacuation des matériaux d'excavation jusqu'au portail du tunnel.

Délimitation

Ne sont pas compris dans l'élément le soutènement (N02.01), les mesures de stabilisation (N02.02) et l'épuisement des eaux (N02.03).



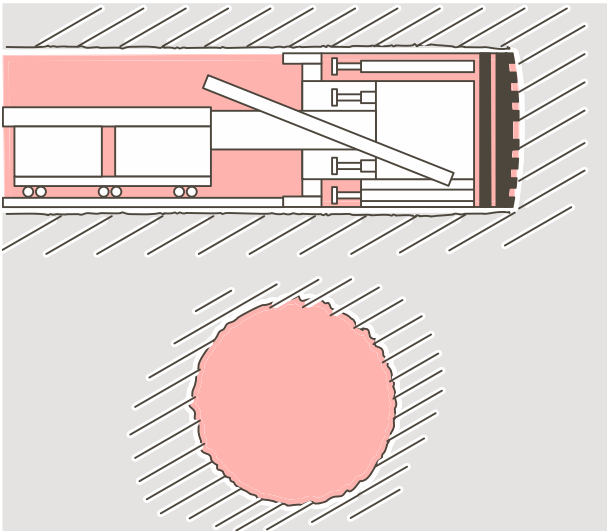
Grandeur réf. B ●

Mode de métré

m | TBML | longueur d'avancement TBM
Est mesurée la longueur sur l'axe principal d'excavation d'ouvrages par avancement au tunnelier en rocher.

Délimitation

Ne sont pas mesurés, les portails de tunnel, les tunnels à ciel ouvert et les tronçons en déblai (O «Gros-œuvre d'ouvrages d'art»).



O
O03 Gros-œuvre d'ouvrages d'art
Dalles, poutres

Grandeur réf. A et B

Mode de métré

m² | HOCA | surface de construction horizontale
Est mesurée, en plan et à partir du bord extérieur, la surface d'éléments de construction horizontaux; les ouvertures inférieures à 1 m² sont mesurées sans déduction. Les ossatures de structures porteuses sont mesurées comme dalles virtuelles.

Remarque

Dans le cas d'ouvrages du génie civil, ce sont les surfaces en plan bâties/construites qui sont plutôt prises en compte, p. ex. pour les routes ou pour les bassins de rétention etc. Pour les bâtiments on retiendra plutôt la surface de plancher.

Coûts

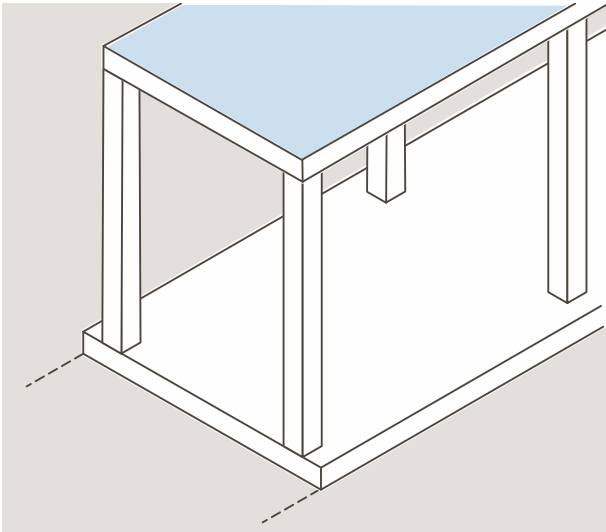
Attribution

Sont compris dans le groupe d'éléments les éléments de construction horizontaux, tels que dalles, planchers, poutres, sommiers et sommiers renversés, rampes, escaliers et paliers d'ouvrages d'art, de structures porteuses et de bâtiments d'exploitation.

Délimitation

Ne sont pas compris dans le groupe d'éléments les plaques de fondation (O01), les éléments de l'infrastructure et de la superstructure de ponts (O04) et (O05).

O
O03 Gros-œuvre d'ouvrages d'art
O03.01 Dalles, poutres
Dalles



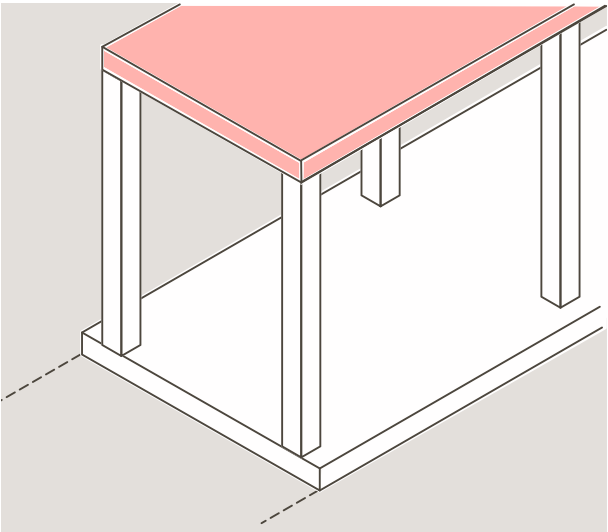
Grandeur réf. A et B

Mode de métré

m² | SLAA | surface de dalle
Est mesurée, en plan et à partir du bord extérieur de la construction, la surface de dalles; les ouvertures inférieures à 1 m² sont mesurées sans déduction.

Délimitation

N'est pas mesurée la surface des plaques de fondation (O01), des éléments de l'infrastructure et de la superstructure des ponts (O04) et (O05).



Coûts

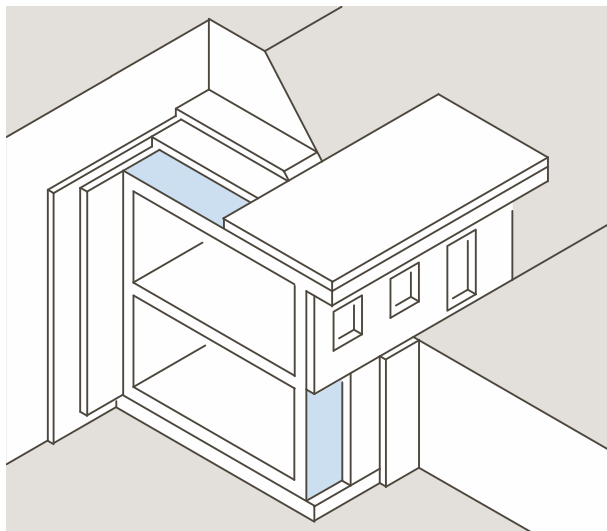
Attribution

Sont compris dans l'élément les dalles, planchers et consoles d'ouvrages d'art et de bâtiments d'exploitation, réalisés sur place ou préfabriqués, y compris précontrainte etc., ainsi que sommiers et sommiers renversés intégrés, traitement de surface etc.

Délimitation

Ne sont pas compris dans l'élément les plaques de fondation (O01), les éléments de l'infrastructure et de la superstructure des ponts (O04) et (O05).

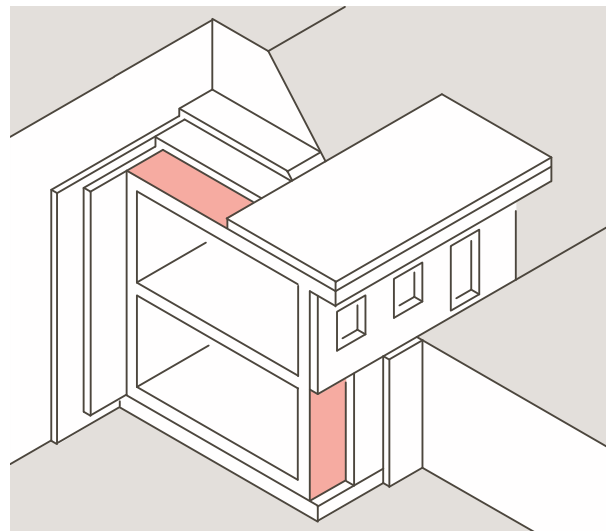
P	Enveloppes, aménagements
P01	Surfaces extérieures
P01.01	Étanchéités contre terre



Grandeur réf. A et B ●

Mode de métré

m² | WPBA | surface d'étanchéité contre terre
Est mesurée la surface développée des étanchéités extérieures contre terrain. Les ouvertures inférieures à 1 m² sont mesurées sans déduction.



Coûts ●

Attribution

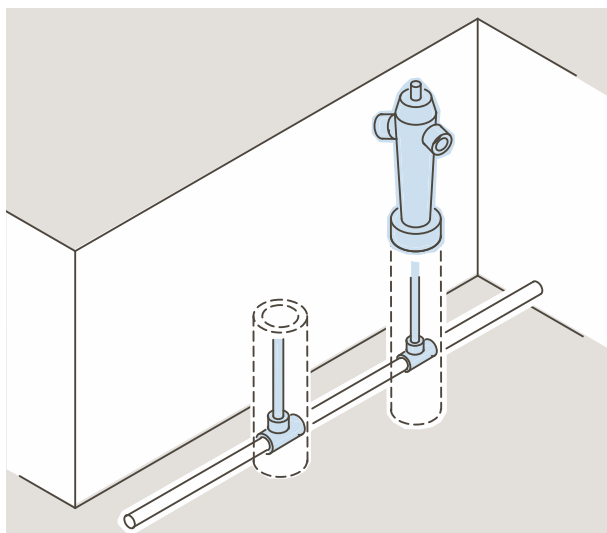
Sont compris dans l'élément les étanchéités extérieures des parties d'ouvrage contre terre, telles que les étanchéités, les crépis étanches, y compris raccords et fermetures de bord, à l'endroit d'éléments traversants.

Délimitation

Ne sont pas comprises dans l'élément les étanchéités et isolations résistant à la compression sous radiers (O01.01) ainsi que les étanchéités des ouvrages d'art (P01.04).



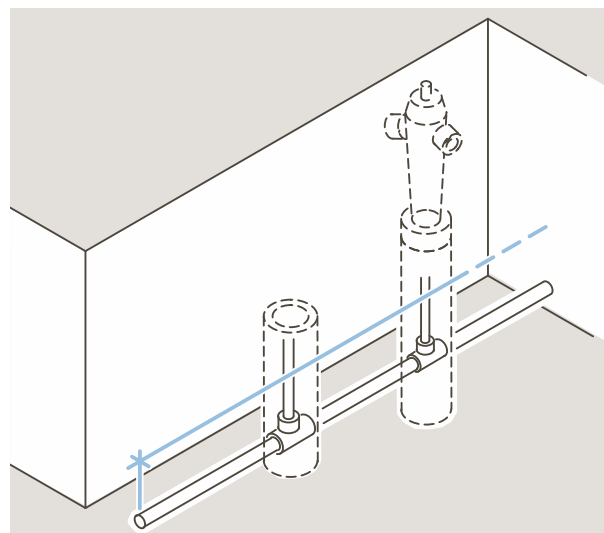
Q	Conduites
Q03	Alimentation en eau
Q03.02	Robinetterie de l'alimentation en eau



Grandeur réf. A ●

Mode de métré

p | UFWN | nombre de robinetteries de l'alimentation en eau



Grandeur réf. B ●

Mode de métré

m | UWPL | longueur de conduite d'alimentation en eau

Est mesurée la longueur développée des conduites d'alimentation en eau sur l'axe des conduites. Les regards sont mesurés sans déduction.

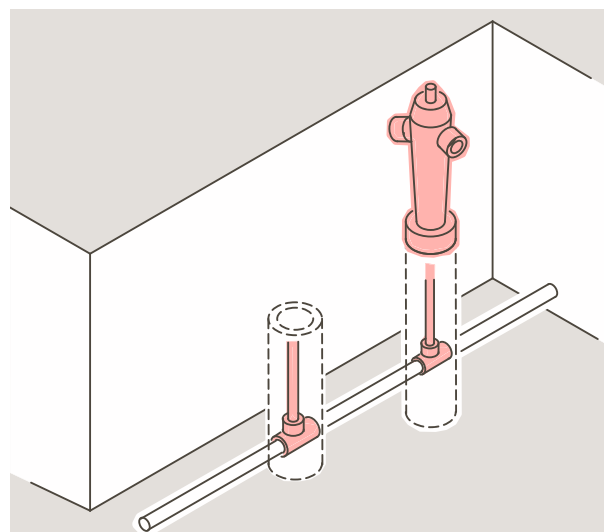
Délimitation

Ne sont pas mesurés les ouvrages spéciaux.

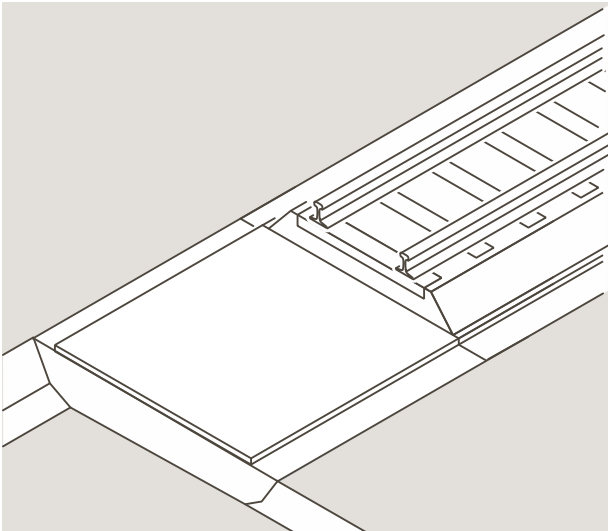
Coûts ●

Attribution

Sont compris dans l'élément, les vannes, clapets, soupapes, hydrantes etc., y compris entraînement et commande.



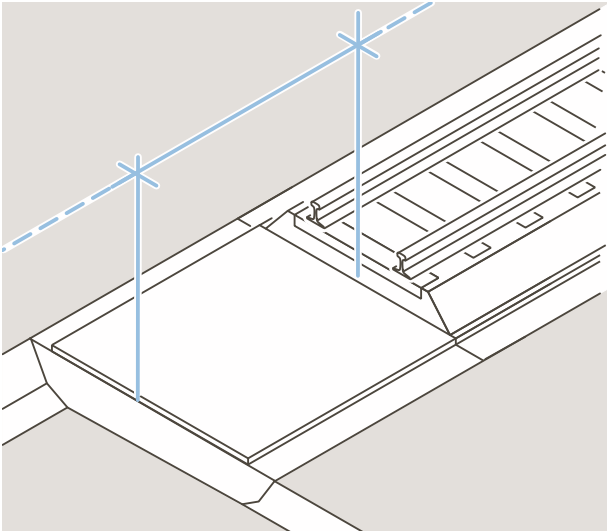
R	Chaussées, voies ferrées
R03	Voies ferrées
R03.02	Couches d'imperméabilisation



Grandeur réf. A ●

Mode de métré

m² | SUBA | surface de couche de fondation
Est mesurée sur plan la surface de la couche de fondation (planie).



Grandeur réf. B ●

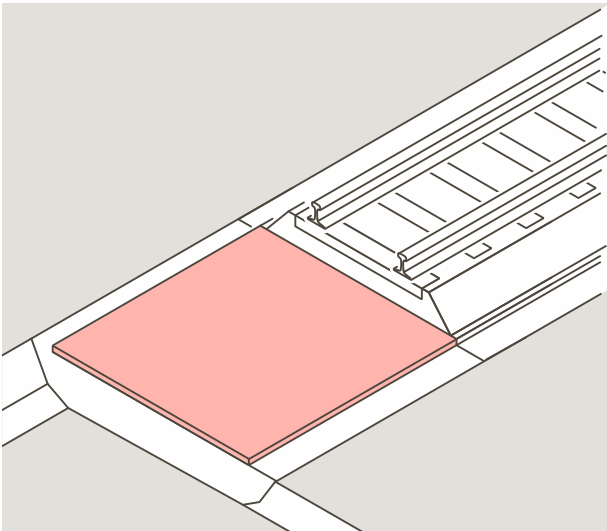
Mode de métré

m | TRAL | longueur de voies
Est mesurée la longueur totale sur l'axe de toutes les voies. Sur les parcours à plusieurs voies, on prend la somme de la longueur sur l'axe de toutes les voies. Les appareils de voie et les passages à niveau sont mesurés sans déduction.

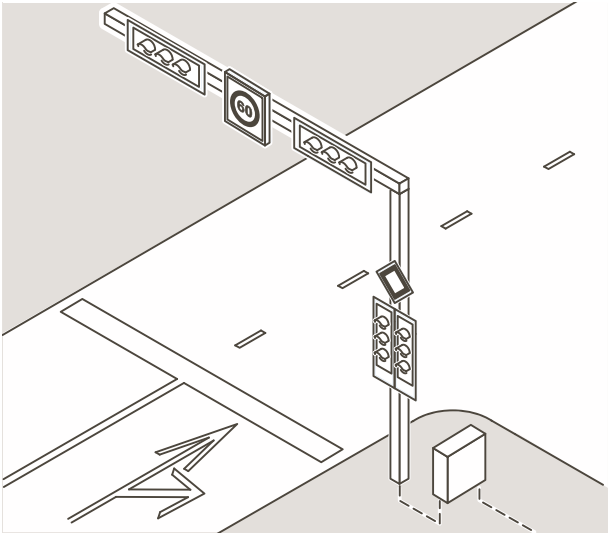
Coûts ●

Attribution

Sont comprises dans l'élément les couches d'imperméabilisation bitumineuses ou minérales destinées à éviter la pousse de végétation.



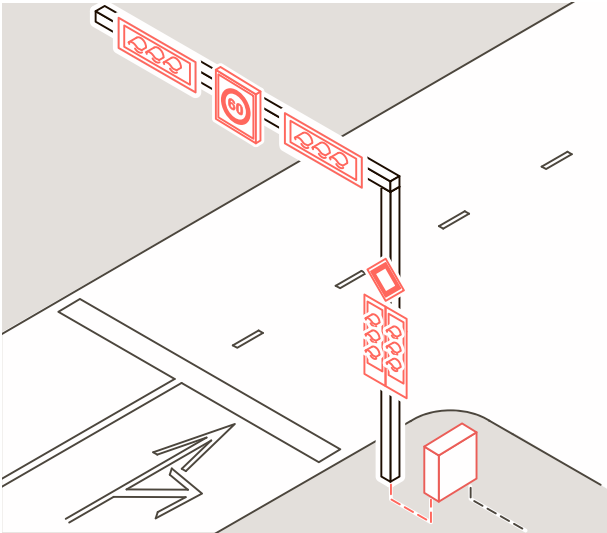
S	Installations servant à l'exploitation et à la sécurité
S04	Gestion du trafic
S04.02	Signalisation



Grandeur réf. A et B ●

Mode de métré

p | SIGN | nombre de signaux



Coûts ●

Attribution

Sont compris dans l'élément les feux de signalisation, signaux de voies, signaux variables, signaux avec textes variables et feux clignotant, y compris câblage depuis le point de raccordement, et commande.

Délimitation

Ne sont pas compris dans l'élément les marquages et signaux passifs (R02), supports pour signaux de circulation (R02.05), barrières de service motorisés (S07.03) ainsi que les massifs de fondation pour chaussées ou voies ferrées (R07.01).

7 Liste des modifications eCCC-GC, édition 2017/2026

Code des Coûts de construction Génie civil (2017)

Code	Désignation	Description
A	Terrain	Acquisition du terrain et du droit de superficie, ainsi que frais accessoires
A 1	Terrain, droit de superficie	Acquisition du terrain et du droit de superficie
A 1.1	Acquisition du terrain	Acquisition de terrains, coûts précalculés pour l'acquisition du terrain, y compris acquisition de surfaces de compensation
A 1.2	Acquisition du droit de superficie	Acquisition de droits de superficie, redevances pour droits de superficie jusqu'à la mise en service des installations prêtes à fonctionner sans défectuosité
A 1.3	Acquisition de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de bâtiment et d'ouvrage (tout ou parties)
A 1.4	Participation des bordiers	Participation à la viabilisation du terrain (voirie, égouts, adductions)
A 2	Frais accessoires à l'acquisition du terrain et du droit de superficie	Frais accessoires à l'acquisition du terrain et de droits de superficie
A 2.1	Droits de mutation, impôts sur le gain immobilier	Droits de mutation, impôt sur le gain immobilier
A 2.2	Frais de notaire	Frais de notaire
A 2.3	Taxes d'inscription au registre foncier	Taxes d'inscription au registre foncier
A 2.4	Frais d'avocat, frais de justice	Frais d'avocat et de justice dans le cadre de l'acquisition de terrains et de droits de superficie
A 2.5	Commissions aux intermédiaires	Commissions aux intermédiaires dans le cadre de l'acquisition de terrains et de droits de superficie
A 2.6	Indemnisations, servitudes	Indemnisations de tiers relatives à l'acquisition de terrain et de droits de superficie ainsi que pour des servitudes, des dédommagements pour les inconvénients et les mesures constructives de compensation
A 2.7	Topométrie, bornage	Mensuration officielle, abornement, parcellement du terrain

Code des coûts de construction par éléments Génie civil eCCC-GC (2026)

Code	Désignation	Description
A	Terrain	Acquisition du terrain et du droit de superficie, ainsi que frais accessoires
A01	Terrain, droit de superficie	Acquisition du terrain et du droit de superficie
A01.01	Acquisition du terrain	Acquisition de terrains, coûts précalculés pour l'acquisition du terrain, y compris acquisition de surfaces de compensation
A01.02	Acquisition du droit de superficie	Acquisition du droit de superficie, redevances pour droits de superficie jusqu'à la mise en service des installations prêtes à fonctionner sans défectuosité
A01.03	Acquisition de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de bâtiments et d'ouvrages, coûts précalculés pour l'acquisition de bâtiments et d'ouvrages, y compris produit de la vente de bâtiments et d'ouvrages
A01.04	Participation des bordiers	Participation à la viabilisation du terrain (voirie, égouts, adductions)
A02	Frais accessoires à l'acquisition du terrain et du droit de superficie	Frais accessoires à l'acquisition du terrain et de droits de superficie
A02.01	Droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers	Droits de mutation, impôt sur le gain immobilier
A02.02	Frais de notaire	Frais de notaire
A02.03	Taxes d'inscription au registre foncier	Taxes d'inscription au registre foncier
A02.04	Frais d'avocat, frais de justice	Frais d'avocat et de justice dans le cadre de l'acquisition du terrain et du droit de superficie
A02.05	Commissions aux intermédiaires	Commissions aux intermédiaires dans le cadre de l'acquisition du terrain et du droit de superficie
A02.06	Indemnisations, servitudes	Indemnisations de tiers dans le cadre de l'acquisition du terrain et du droit de superficie, frais de constitution et de radiation de servitudes, y compris indemnisations pour inconvénients et pour mesures de compensation
A02.07	Topométrie, bornage	Mensuration officielle, abornement, parcellement du terrain

CRB

Schweizerische Zentralstelle
für Baurationalisierung

Steinstrasse 21, Postfach
8036 Zürich

T +41 44 456 45 45
M info@crb.ch

crb.ch

CRB Suisse romande

Centre suisse d'études pour la
rationalisation de la construction

Route des Arsenaux 22
1700 Fribourg

T +41 21 647 22 36
M info.fr@crb.ch

CRB Svizzera italiana

Centro svizzero di studio per la
razionalizzazione della costruzione

Viale Portone 4
6500 Bellinzona

T +41 91 826 31 36
M info.it@crb.ch